

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS), Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport 1 : Vente d'un terrain au groupe FONROCHE Biogaz.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1.

Rapport 2 : Vente d'un terrain sur la friche SAÏCA (ex-Papeterie des gaves) au centre hospitalier des Pyrénées.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

Rapport 3 : Adoption du schéma de développement commercial.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

Rapport 4 : Définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

Rapport 5 : La valorisation des certificats d'économie d'énergie pour les maîtres d'ouvrages publics et privés.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.

Rapport 6 : Compétence « Aménagement, création et entretien de la voirie » ; Réécriture de l'intérêt communautaire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 84 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, du rapport n° 6.

Rapport 7 : Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) : approbation de la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (CTEC-ESR).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.

Rapport 8 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) pour 2019-2022.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

Rapport 9 : Adoption du règlement d'intervention relatif à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Bien chez soi ».

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

Rapport 10 : Plan partenarial de gestion de la demande du logement social et d'information du demandeur : adoption du projet.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport 11 : Logements communaux : participation financière à la réhabilitation de deux logements communaux conventionnés sur la commune de Boumourt.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport 12 : Logements communaux : participation financière à la réhabilitation de deux logements communaux conventionnés sur la commune d'Hagetaubin.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport 13 : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques (2018-2021).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

Rapport 14 : Renouvellement de la convention avec l'ESAT ST PÉE D'OLORON.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

Rapport 15 : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Image-Imatge pour 2018.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport 16 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2018.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

Rapport 17 : Vote du budget primitif 2019 - Budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, des chapitres du budget primitif principal 2019 comme suit : chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 023, 042, chapitre 014 (39 voix pour, 8 voix contre et 39 abstentions) des dépenses de la section fonctionnement ; chapitres 013, 70, 75, 77, chapitre 73 (85 voix pour et 1 abstention), chapitre 74 (85 voix pour et 1 abstention) des recettes de la section fonctionnement ; chapitres 16, 20, 21, 23, 45, chapitre 204 (85 voix pour et 1 abstention) des dépenses de la section investissement et chapitres 10, 13, 16, 165, 024, 45, 021, 040, chapitre 16 (84 voix pour et 2 abstentions) des recettes de la section investissement.

Rapport 18 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.

Rapport 19 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe de la zone d'activités d'Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.

Rapport 20 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

Rapport 21 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe de la zone d'activités de la Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

Rapport 22 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe de la zone d'activités de N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

Rapport 23 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe du Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

Rapport 24 : Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Pays d'art et d'histoire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

Rapport 25 : Octroi de subventions et de participations financières à des associations et organismes divers au titre de l'année 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 80 voix pour et 3 abstentions, du rapport n° 25.

Les élus représentant la communauté de communes de Lacq-Orthez, présidents de certaines de ces associations et organismes ne prennent pas part au vote.

Rapport 26 : Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques (CDAD 64) : Renouvellement de l'engagement de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26.

Rapport 27 : Evolution du tableau des effectifs.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

Rapport 28 : Régime indemnitaire : création d'une modulation « régie » à l'IFSE.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

Rapport 29 : Mise à disposition d'un agent au profit du SMTB.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.

Rapport 30 : Adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

Rapport 31 : Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation de la requalification du site SAÏCA.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Rapport 32 : Décision modificative numéro 4 au budget principal 2018.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.


Le Président,

Jacques CASSIAU-HAURIE